

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2024- 2026

➤ Pour les 0-25 ans



**Lokoal-
Mendon**
Lokoal-Mendon

Date de la présentation du projet : 2024

Collectivité territoriale : Commune de LOCOAL-MENDON

Nom du correspondant : Mme Katia LE FALHER

Fonctions : Responsable Service Jeunesse

**Adresse : Mairie de Locoal-Mendon
4 place Général de Gaulle
56550 Locoal-Mendon**

Téléphone : 02 97 24 60 87 ou Service Jeunesse 02 97 24 51 04

Adresse électronique : polejeunesse@locoal-mendon.fr

SOMMAIRE

1. Introduction	p.4
2. Phase diagnostic	p.5
A- Concertation avec les partenaires	
B- Les points forts qui ressortent de la concertation avec les partenaires	
3. Orientations éducatives	p.7
A- Accueillir	
B- Communiquer, concerter	
C- Former, accompagner, encadrer	
D- Découvrir, sensibiliser, divertir	
4. L'organisation au service du projet	p.9
A- Les publics	
B- Les acteurs du territoire	
C- Les partenaires mobilisés	
D- L'articulation avec les autres dispositifs	
5. Les modalités de suivi du projet	p.15
A- Les temps de concertation	
B- Le comité de pilotage	
C- L'évaluation	
D- La coordination	
Annexes	p.17

1. Introduction

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est une démarche permettant aux communes et aux EPCI volontaires de proposer à chaque enfant et chaque jeune, un parcours éducatif cohérent et de qualité tout au long de sa vie de jeune citoyen, avec pour objectif la complémentarité de l'ensemble des temps éducatifs. Cette réflexion doit se faire dans le respect des compétences de chaque acteur œuvrant auprès des enfants et des jeunes.

Il retranscrit la volonté politique des élus de mettre en place une dynamique autour d'un projet éducatif concerté, afin de favoriser la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants et jeunes sur leur territoire.

Ce document est un élément de mémoire du travail réalisé sur ce long cheminement qu'est l'élaboration d'un projet éducatif de territoire.

Un PEDT est un objet vivant qui appartient à tous ceux qui l'ont construit ou qui participent à ses actions, chacun ayant le loisir de le conforter, de le bousculer bref de l'aider à grandir, comme le public auquel il s'adresse.

Présentation du territoire

Située entre le pays côtier de Carnac / Quiberon et le Canton rural de Pluvigner, nichée entre terre & mer, Locoal-Mendon est une commune rurale qui compte 3566 habitants au 1^{er} janvier 2023 faisant partie du canton de Quiberon et de la communauté de communes AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique).

A 10 minutes d'Auray, 20 minutes de Vannes ou de Lorient, la commune offre tous les services de proximité (commerces, médecins, pharmacie, artisans...).

Sur les bords de la Ria d'Etel, elle a une vocation double, à la fois rurale et maritime. Les paysages reflètent cette dualité et l'on est ici la campagne au bord de la mer. Les agriculteurs et les ostréiculteurs ont façonné le milieu et lui ont donné sa personnalité : un bocage agricole sauvegardé et une trentaine de kilomètres de rivages marins en l'état originel, avec leur flore et leur faune spécifiques et de petits chantiers conchyliques dont la présence limite la pression immobilière et préserve les sites littoraux.

Environ 340 enfants sont scolarisés dans deux écoles : l'école publique du Hugues AUFRAY et l'école privée Notre Dame des Fleurs. Les jeunes en âge d'entrer au collège s'orientent pour l'enseignement public soit vers Etel ou Auray et pour l'enseignement privé soit Brech ou Carnac.

Les données générales de l'INSEE indiquaient la répartition suivante par tranches d'âge :

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	3 113	100,0	3322	100,0	3 486	100,0
0 à 14 ans	733	23.4	723	21.8	668	19.1
15 à 29 ans	377	12	411	12,4	425	12.2
30 à 44 ans	750	24	714	21.5	679	19.5
45 à 59 ans	621	19,8	715	21.5	795	22.8
60 à 74 ans	443	14,1	541	16,3	692	19.8
75 ans ou plus	208	5,9	218	6,6	227	6,5

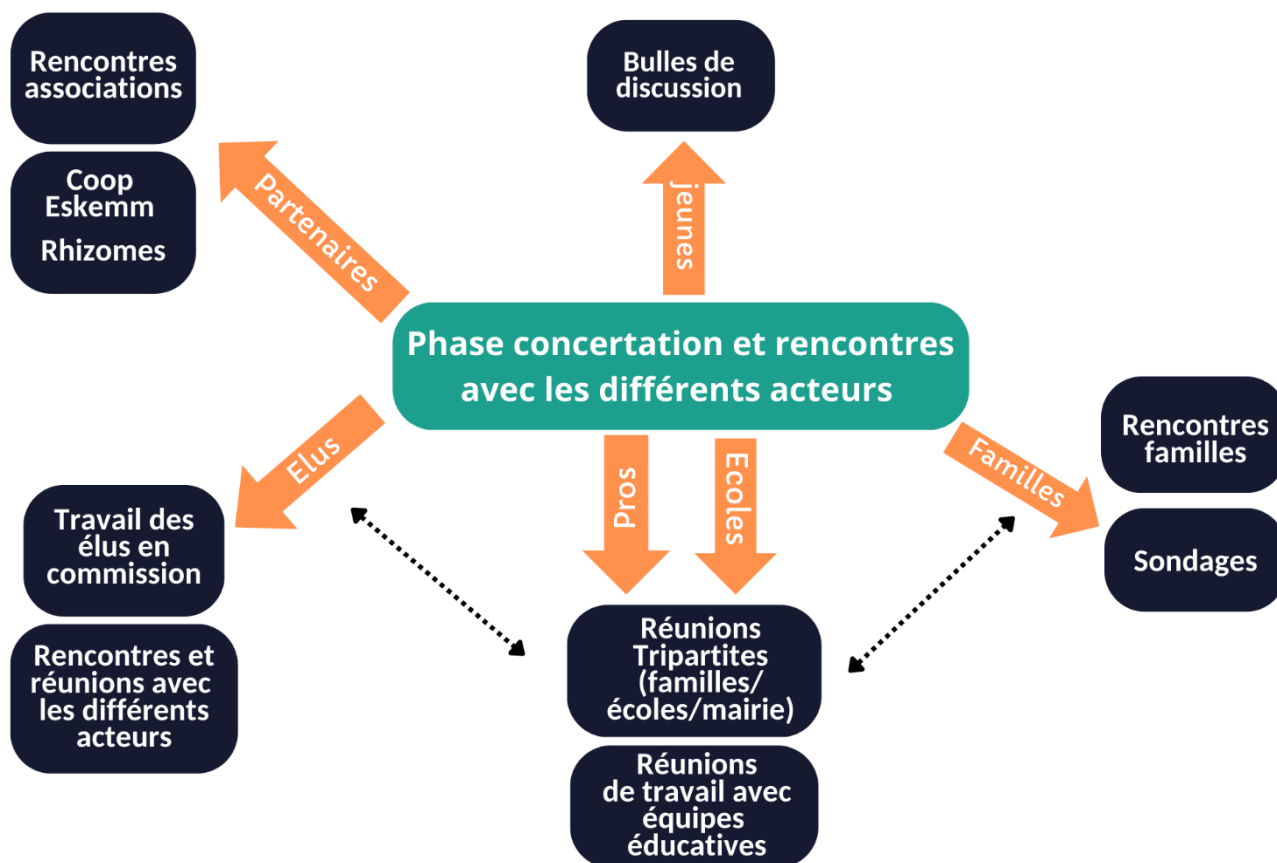
Sa population est à la fois composée de natifs locaux, dont les familles sont installées depuis plusieurs générations, mais aussi de familles extérieures à la région. Locoal-Mendon a en effet connu un nombre important de constructions ces dernières années. Un nouveau programme d'aménagement en cours, va contribuer à faire croître la population. Les principaux projets sont celui : du Poul Gumenenn avec environ 90 lots, du lotissement du Champs du Cosquer avec 28 lots et du Lotissement Lann Uhel avec 8 lots. Aussi, à la suite du Covid, Locoal-Mendon a connu une arrivée de nouvelles familles sur la commune. Les effectifs de maternelles à l'école publique ont augmenté, une classe supplémentaire a été créée en 2022-2023.

En termes de loisirs, Locoal-Mendon bénéficie d'une forte dynamique associative, avec une quarantaine d'associations qui y œuvrent toute l'année, qu'elles soient sportives, culturelles, de création, etc. L'année est ponctuée d'événements réguliers (spectacles, concerts, repas, rencontres sportives, etc.) qui fédèrent la population et drainent un public venant de communes extérieures.

2. Phase diagnostic

Ce nouveau projet s'est construit à travers des temps d'échange réunissant élus, professionnels, parents, partenaires, associations...

A- La concertation des partenaires :



B - Les points forts qui ressortent de la concertation avec les partenaires

❖ Ecoles

- Renforcer la collaboration avec les écoles concernant l'organisation et le fonctionnement des différents temps de la journée accueil périscolaire et pause méridienne. Il apparaît essentiel d'apporter de la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant et de renforcer la vigilance sur la gestion et le suivi des enfants notamment lors de comportements inadaptés.
- Proposer des activités sur les temps périscolaires et extrascolaires pour offrir un cadre éducatif et pédagogique complémentaire aux activités d'enseignement tout en favorisant un cadre ludique et de détente.
- Proposer un temps d'accompagnement aux devoirs sur le temps périscolaire pour permettre aux enfants d'avancer leur travail et bénéficier de l'aide de bénévoles. L'objectif n'est pas de remplacer les parents mais de proposer un temps complémentaire aux enfants qui en ressentent le besoin.

❖ Jeunes

L'objectif et la volonté de la municipalité est de favoriser un dialogue entre les élus et les jeunes de la commune sur les projets et la vie communale pour impliquer et prendre en compte la parole des jeunes et leur permettre d'être des acteurs sur leur territoire de vie.

La commune travaille en partenariat avec la communauté de communes AQTA et le CODEPA (conseil de développement du Pays d'Auray). L'intercommunalité travaille avec les communes sur des axes des priorisations sur les questions de jeunesse, et dans ce cadre, la commune de Locoal-Mendon est commune pilote sur la gouvernance des jeunes au sein des instances décisionnelles.

Pour faciliter cette démarche, les élus ont été accompagnés par Coop Eskemm, bureau d'étude coopératif sur les politiques sociales et de jeunesse qui intervenait en soutien de la démarche de dialogue jeunes-élus dans le cadre d'une prestation pour le CODEPA.

Après plusieurs réunions avec Coop Eskemm, les élus ont pu avoir une vision plus éclairée sur les modes de participation des jeunes en travaillant sur les freins et les leviers au dialogue jeunes-élus.

Ce travail a permis de définir les axes prioritaires pour la jeunesse :

- Préparer les jeunes à devenir des acteurs citoyens de la collectivité
- Mettre en place une démarche éducative avec les adolescents et les jeunes adultes pour les accompagner dans leurs parcours de vie, projets et initiatives.

❖ Familles

Dans un premier temps, un questionnaire a été mis à disposition des familles de Locoal-Mendon pour connaître les problématiques liées à l'offre éducative pour les enfants et les jeunes du

territoire. Les familles ont pu s'exprimer sur des questions ouvertes et émettre des remarques, des souhaits, des idées, des attentes sur différents sujets :

- L'offre éducative et d'accueils
- La mobilité sur le territoire
- L'accompagnement à la parentalité

Une réunion de synthèse lors d'une commission tripartite avec les volontaires a permis d'échanger sur ces différentes thématiques et de faire ressortir les points suivants :

- Maintenir l'offre d'accompagnement sur les questions de parentalité.
- Fidéliser les professionnels de l'animation au sein du pôle jeunesse et ainsi permettre d'avoir une stabilité au sein des équipes pour renforcer la qualité de l'offre éducative et pédagogique.
- Renforcer la communication entre les services et les familles.

❖ Associations

La commune veille au développement de l'offre éducative sur temps de loisirs et découverte. Le souhait est de s'appuyer sur les ressources associatives pour renforcer l'offre pédagogique sur les différents temps périscolaires et de loisirs. Un partenariat entre les accueils de loisirs et les associations volontaires sera mis en place, à partir de la rentrée scolaire de septembre 2023 pour diversifier l'offre éducative et créer du lien entre les enfants et les associations.

3. Les orientations éducatives

A- Accueillir

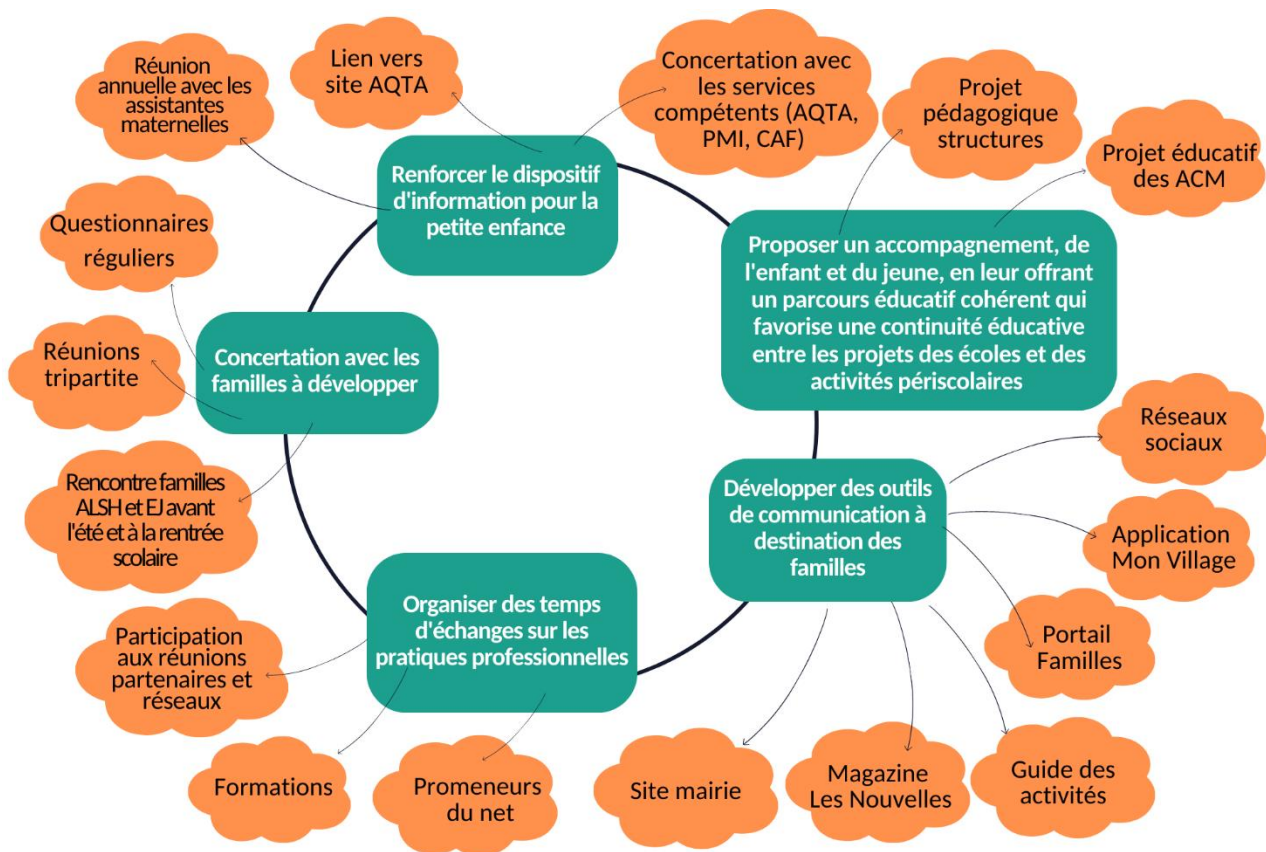
Un mode de garde
et des services adaptés
aux besoins des familles

- Des accueils diversifiés spécifiques adaptés aux tranches d'âges
- Amplitude horaires des accueils pour répondre aux besoins collectifs
- Un projet éducatif des ACM construit pour garantir une qualité d'accueil et pédagogique.

Offrir des espaces d'accueils
adaptés aux besoins des
enfants et des jeunes

- Un lieu d'accueil identifié pour la Jeunesse
- Un projet de bâtiment dédié à l'Enfance et aux bureaux du pôle Enfance Jeunesse

B- Communiquer, concerter



C- Former, accompagner, encadrer



D- Découvrir, sensibiliser, divertir



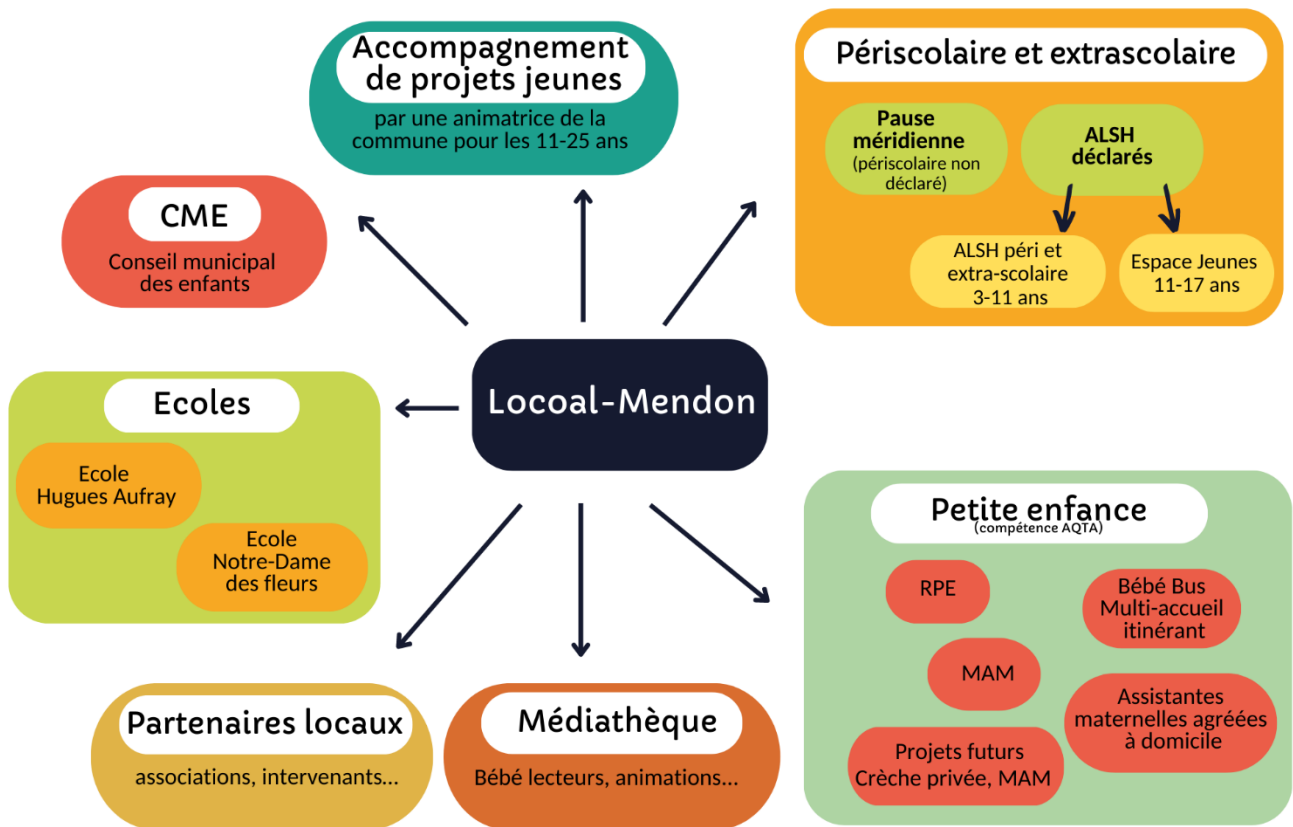
4. L'organisation au service du projet

A- Les publics

Le public concerné est celui des enfants de 0 à 25 ans :

- La Petite Enfance de 0 à 3 ans
- L'Enfance de 3 à 11 ans
- La Jeunesse de 11 à 17 ans (à partir de la 6ème) et 18 à 25 ans

B- Les acteurs du territoire (ALSH / Périscolaire/ Temps méridien / Espace jeunes)



Les services extrascolaires

L'accueil de loisirs des vacances, se différencie du périscolaire dans ses projets en intégrant le besoin des jeunes de disposer de loisirs dans un esprit de convivialité, avec un rythme propice à la détente et dans un esprit de vacances.

Il permet aux enfants et jeunes de profiter de loisirs variés, à des tarifs modérés et répondant à des normes de sécurité. Il favorise le développement de l'autonomie ainsi que la mixité sous ses différentes formes. En fonction de leur âge et de leur capacité, les enfants et jeunes sont sollicités en tant qu'acteur de leurs loisirs.

Son organisation distingue trois tranches d'âge et des espaces d'accueil différenciés :

- Les 3-5 ans et les 6-11 ans (dans les locaux de l'école Hugues AUFRAY avec projet à terme de création d'un bâtiment périscolaire)
- Les 11-17 ans Espace Jeunes, à partir de la 6ème (maison intergénérationnelle)

Cet accueil propose également des séjours. Ceux-ci permettent tout particulièrement de répondre à tous les objectifs des accueils de loisirs : prise de responsabilité, développement de l'autonomie, découverte d'activités de loisirs, mixité, vivre ensemble.

L'accueil de loisirs extrascolaire est également un espace éducatif qui a pour objectif de proposer des activités variées permettant à chaque enfant et jeune d'accéder aux loisirs. Les activités seront aussi bien sportives, culturelles, artistiques, scientifiques. Des partenariats avec les autres communes seront mis en place afin de rencontrer d'autres jeunes et mutualiser les moyens.

Les services périscolaires

La conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle est un sujet préoccupant pour la plupart des familles. Il est donc indispensable de proposer aux parents, à côté du temps scolaire et du temps familial, des solutions d'accueil de proximité et de qualité favorisant la construction et l'épanouissement de leurs enfants.

Il concerne :

- La pause méridienne pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de la commune. Ce temps n'est pas déclaré en accueil de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Le restaurant scolaire confectionne sur place des repas équilibrés pour les enfants des 2 écoles.
- L'accueil du mercredi pour tous les enfants scolarisés dans les deux écoles : le mercredi toute la journée
- Les temps d'accueil du matin et du soir, avant et après l'école. Ces temps sont déclarés en accueils de loisirs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ; y sont accueillis les enfants des 2 écoles de la commune.

Pour ces différentes structures d'accueil, la commune a écrit un projet éducatif pour ses accueils collectifs de mineurs (cf annexe 1)

La commune applique une politique tarifaire au quotient familial afin de favoriser l'accès au plus grand nombre de familles aux différentes structures de la commune.

La Petite Enfance

La compétence Petite Enfance est assurée par Auray Quiberon Terre Atlantique. La commune travaille en lien avec l'intercommunalité sur le développement de services d'accueils adaptés à la petite enfance.

Une rencontre annuelle entre les élus communaux et les assistantes maternelles sera organisée pour garder un lien de proximité et échanger sur la question de la petite enfance (accessibilité notamment sur la question des cheminements doux / l'adéquation entre les besoins de garde des familles et l'offre présente sur le territoire). La municipalité est un relais important entre les professionnels de la petite enfance, l'intercommunalité et les partenaires institutionnels

Il existe sur la commune :

- 17 Assistantes Maternelles dont 3 regroupées en MAM
- Une association regroupant les assistantes maternelles « La Petite Récrée »
- Un multi-accueil itinérant présent 2 jours par semaine

La commune leur met à disposition ou loue des locaux.

C- Les partenaires mobilisés (écoles/ associations / familles etc)

Les écoles

337 enfants sont scolarisés dans nos 2 écoles à la rentrée 2023-2024 :

- l'école publique Hugues AUFRAY (195 élèves), labellisée "Eco Ecole" et E3D (éducation d'une démarche de développement durable) depuis 5 ans
- l'école privée Notre Dame des Fleurs (142 élèves), avec une filière bilingue français/breton

Les associations

Le tissu associatif est riche et varié, plus de 1 200 adhérents jeunes et moins jeunes y adhèrent et s'y activent avec enthousiasme et régularité. Chacune, dans son domaine d'activité (sport, culture, musique...), joue un rôle essentiel dans l'animation de la commune, le développement du lien social et l'expression d'une citoyenneté vivante et active.

La commune de Locoal-Mendon tient particulièrement au soutien de cette vie associative dynamique :

- Matériellement, de nombreux locaux et matériels sont mis à disposition des associations qui le souhaitent, en plus de l'aide ponctuelle qui peut être apportée par les services communaux lors de l'organisation de manifestations.
- Financièrement, des subventions annuelles sont attribuées aux associations pour les aider dans leur fonctionnement quotidien mais également pour soutenir les projets exceptionnels ou encore des projets qu'elles souhaitent développer

La volonté de la municipalité est de favoriser la découverte de ces associations pour permettre aux jeunes de découvrir, expérimenter et pratiquer différentes activités au plus proche de chez eux.

Le Conseil Municipal des Enfants

Il a pour objectif : « de participer à l'éducation à la citoyenneté des enfants et des jeunes de la commune en leur proposant une éducation civique en phase avec la réalité. Le C.M.E. leur offrira la possibilité :

- D'aborder concrètement des concepts tels que la citoyenneté, la démocratie, la représentation...
- D'aider à la prise de conscience des jeunes sur les sujets qui les concernent en leur reconnaissant les capacités de propositions, d'analyses et d'actions, suivant le cadre institué par les adultes élus.
- De contribuer à leur apprentissage de l'exercice du débat collectif et de la négociation.

Le conseil concerne les enfants des écoles primaires des classes du CE1 au CM2. Ils sont élus pour deux ans.

Les réunions sont programmées régulièrement. Evolutives au fil des mandats, elles s'adaptent aux projets et aux enfants dans la perspective d'améliorer leur mode de participation.

D- L'articulation avec les autres partenaires et les autres dispositifs (CTG/Plan mercredi/Plan action jeunesse AQTA etc)

La Convention Territoriale Globale (CTG) :

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté de Communes.

En 2023, différents temps de travail réunissant la CAF, l'intercommunalité, les élus du territoire, les coordinateurs et professionnels de l'enfance et de la jeunesse ont permis de définir des axes prioritaires en termes de politiques éducatives et orienter les communes sur les actions à renforcer et développer sur les années à venir.

Un comité de pilotage composé d'élus sera mis en place à l'échelle intercommunal pour le suivi de la CTG, ainsi qu'un comité technique avec les professionnels.

Le Plan mercredi :

Le but du « plan Mercredi » est de consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. L'objectif est de développer le savoir-vivre ensemble, de faire de la commune un territoire solidaire et respectueux et permettre l'accès à tous aux activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles.

L'équipe d'animation est vigilante à respecter les besoins de repos des enfants, en proposant un cadre serein et propice à la détente. Le programme d'activités prend en compte la demande des enfants et s'adapte à leur fatigue.

La stabilité de l'équipe, qui intervient également sur les temps périscolaires de la semaine, permet aux enfants de se sentir en sécurité et à l'équipe d'avoir une bonne connaissance des enfants.

Les activités des mercredis s'appuieront sur le partenariat soit avec les associations, les services de la collectivité (médiathèque, service technique, autres...) et quand cela sera possible avec les parents qui souhaiteront s'inscrire dans une démarche de vulgarisation ou de présentation d'un domaine qui leur tient à cœur (agriculteurs-éleveurs, artisans...)

La charte de qualité « Plan Mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.
- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap. C'est en jouant et pratiquant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leur différence et la solidarité.
- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.
- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)

Plan actions jeunesse AQTA :

Le Plan d'actions Jeunesse à destination des 15-30 ans du territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique se décline en 8 axes (cf annexe 2). Local-Mendon est commune pilote sur l'axe numéro 5 : Faciliter l'engagement des jeunes et la participation aux instances de gouvernance

Action 1 - Organiser des rencontres élus/jeunes et développer des temps de rendu-compte par les élus à destination des jeunes sur les politiques jeunesse

- Coopération avec le CODEPA sur la participation des jeunes aux instances de gouvernance et partenariat avec le Pays des Monts d'Ardèche dans le cadre d'un projet LEADER

Action 2 - Accompagner les communes volontaires dans la mise en place de leur politique jeunesse

- Bilan de l'expérimentation à Local-Mendon avec le CODEPA et duplication sur le territoire

Action 3 - Développer un système de parrainage Jeunes/élu(e)s pour appréhender les fonctionnements politiques des collectivités et inversement apprendre du regard apporté par les jeunes (lien action 1)

- Bulles de discussion

Action 4 - Penser et construire les politiques jeunesse avec les jeunes

Action 5 - Permettre aux jeunes de participer aux jurys Bourse à projets jeunes AQTA

Action 6 - Organiser un évènement jeunesse par et pour les jeunes du territoire et valoriser leurs projets

- Fête de l'engagement des jeunes

5. Les modalités de suivi du projet

A. Les temps de concertation

Le suivi du projet est organisé au travers de réunions de concertation et de coordination entre les enseignants, les animateurs, les élus, les parents et les associations. Il s'agira de temps d'échange entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Les commissions et groupes de travail se réunissent tout au long de l'année avec pour objectifs de créer du lien entre les acteurs et apporter de la cohérence entre les projets de chaque partenaire.

B. Le comité de pilotage

Composition de la structure de pilotage : MAIRIE (Elus), Ecoles (Directrices), service municipaux, Parents d'élèves.

Modalités de pilotage : le comité de pilotage se réunira 1 fois par an.

La mission du comité est d'effectuer le suivi du PEDT. Il doit évaluer l'organisation et les objectifs fixés en s'appuyant sur différents critères en vue de proposer d'éventuelles évolutions. Un focus sera fait chaque année sur des thématiques précises.

Les partenaires institutionnels (CAF, DASEN...), en fonction des thématiques et problématiques d'actualités, seront invités.

C. L'évaluation

L'évaluation doit permettre de vérifier la réalisation des objectifs, la complémentarité entre les différents partenaires et la cohérence entre les temps éducatifs. (cf annexe 3 : l'outil d'évaluation)

D. La coordination

Le coordinateur a pour mission de faciliter le bon déroulement des phases de conception du projet, de suivi et d'évaluation. Pour cela il doit être en relation avec les élus, les acteurs et les intervenants, être l'interlocuteur des partenaires. Il va organiser les réunions du comité de pilotage, les réunions de concertation entre l'école et les animateurs du périscolaire, voire les réunions des commissions thématiques.

Ses fonctions :

- **Accompagner, en lien avec les élus, la mise en œuvre du projet :**
 - ➡ Animer la mobilisation des acteurs éducatifs locaux, identifier et mobiliser les ressources du territoire, assurer le lien avec les différents partenaires...
- **Participer à l'organisation technique et pédagogique des actions (activités périscolaires, extrascolaires...) :**
 - ➡ Coordonner une équipe d'animation, sensibiliser les acteurs aux problématiques de sécurité et de prévention...
- **Nourrir les pratiques éducatives des accueils :**
 - ➡ Mobiliser les supports existants ou en créer
- **Pérenniser le projet :**
 - ➡ Mobiliser les dispositifs financiers existants pour répondre aux besoins

ANNEXES

Annexe 1 : Projet Educatif

Annexe 2 : Projet Educatif Locoal-Mendon

Annexe 3 : Grille évaluation PEDT